

Mémoire

Projet Rabaska

Présenté au BAPE

Par Pierrette Bélanger, 5 février 2007



*«J'ai le courage de dire NON quand
on me vide du béton sur les bottes.»*

Félix Leclerc, Petit livre bleu.



Justification du projet

- **Besoin de gaz naturel au Québec non prouvé.**
- **Importation de GNL: une entrave à une réelle sécurité énergétique.**
- **Le gaz naturel ne coûtera pas moins cher aux québécois avec Rabaska.**
- **Rabaska augmentera les GES.**
- **Une entrée d'argent, non pas un développement durable**



Sécurité

- **Un site non approprié**
- **Zone d'exclusion non adéquate**
- **Questionnements non répondus par Rabaska**
- **L'humain et la technologie: non infaillibles avec l'arrivée de Rabaska**



Principe de précaution

- Une certitude scientifique se traduit clairement et sans équivoque: Rabaska n'en a pas fait la démonstration.
- Un risque de préjudice grave ou irréversible existe.
- Conflit de valeurs: économie vs sécurité

Le gouvernement a une obligation d'assurer des conditions sécuritaires pour les citoyens!



Développement durable

- Rabaska n'est pas conforme aux principes du développement durable:

- Énergie non-renouvelable
- Injustice pour les résidents actuels et iniquité pour les générations futures
- Non- acceptabilité sociale

« On essaie de forcer un projet dont la population ne veut pas. » Thomas Mulcair



Impacts psycho-sociaux

Personnels – Interpersonnels – Familiaux – Communautaires

Découlant de:


- Menace au territoire
- Sentiment de perte de contrôle de sa vie
- Sentiment d'injustice
- Différences de perceptions
- Conflits de valeurs



Acceptabilité sociale

- Un port méthanier, ça n'a pas de bon sens au Québec!
- Un port méthanier, ça ne cadre pas dans notre milieu, ce serait un massacre!
- Des valeurs fondamentales sous-tendent la mobilisation citoyenne.

Seule une situation d'insécurité énergétique grave pourrait justifier un tel projet ; le Québec a d'autres choix.



*Le « Je ne sais pas quoi » du référendum
de Beaumont et l'odieux du mépris*

Projet Rabaska

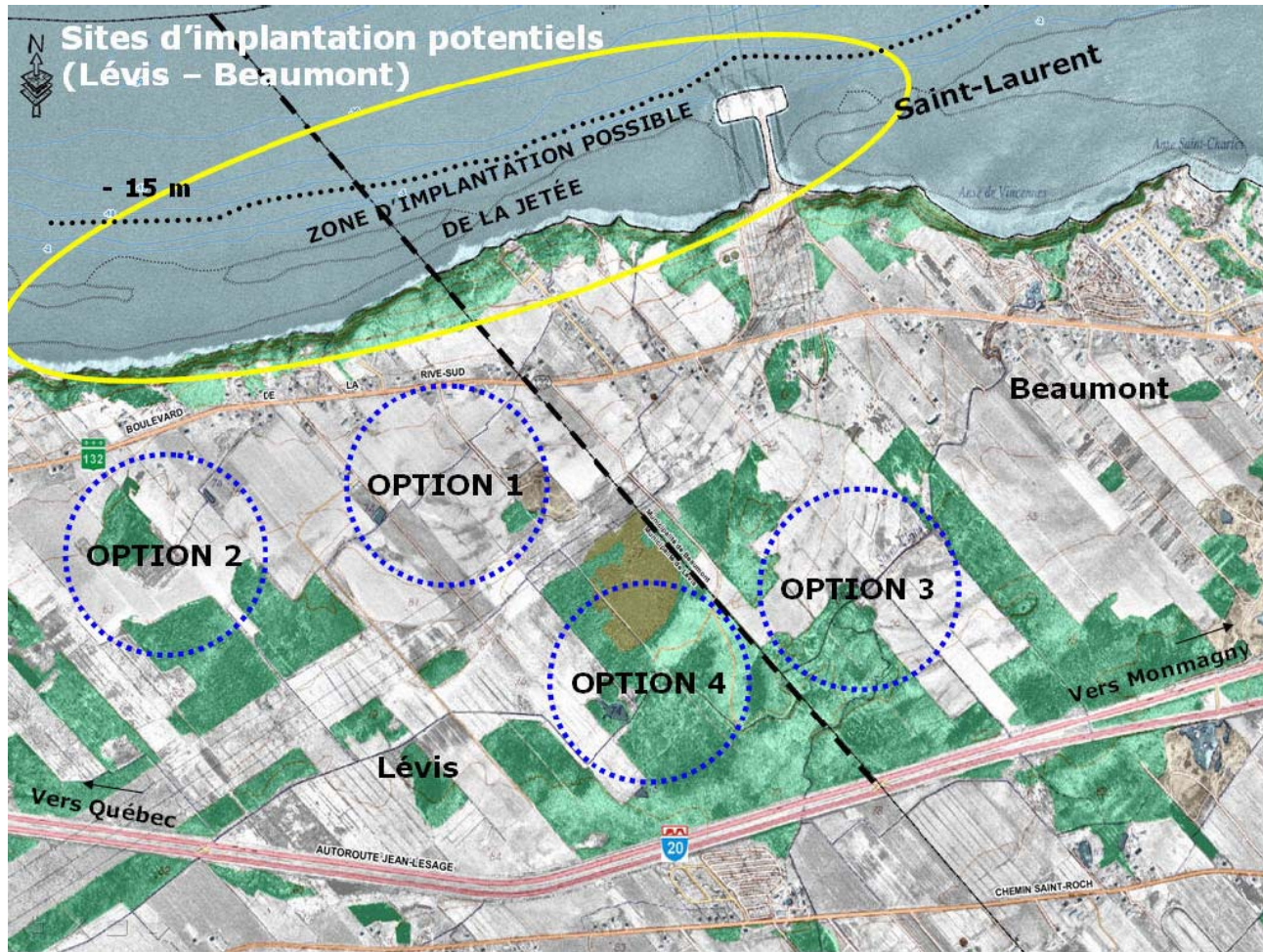
Implantation d'un terminal méthanier

Description du projet

Juin 2004

Gaz Métro la vie en bleu, Enbridge, Gaz de France.

Figure 4, page 11



Impacts sur le milieu naturel et humain

- Qualité de l'air
- Le fleuve et ses atouts
- Le paysage
- La qualité de l'eau
- Les poissons
- La perte de milieux humides
- La perte d'arbres
- Les eaux souterraines
- Le climat sonore





Le respect des lois

- Mépris d'un droit parmi les plus démocratiques au Québec: celui de se prononcer par voie de référendum
- Non conformité au zonage de Lévis et au règlement de Beaumont
- Non conformité à la demande d'alternative au projet



La facture à payer

- **Conséquences d'éventuels incidents et accidents**
- **Facture des GES**
- **Coûts sociaux et humains**
- **Coût des services gouvernementaux**
- **Coût des frais juridiques**

*Le gouvernement a la responsabilité d'établir
le rapport coûts / bénéfices*

Transition vers une énergie propre et durable
Alternatives à Rabaska



Une soupape de sécurité